

## Accompagner la mise en accessibilité des ERP, de la voirie et des transports

Améliorer l'accessibilité pour favoriser l'autonomie des personnes déficientes visuelles nécessite non seulement de connaître le cadre réglementaire mais également de pouvoir inscrire son action dans la démarche projet proposée par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

### PRÉREQUIS

- Avoir une expérience ou un projet dans la mise en œuvre de l'accessibilité ou une connaissance des besoins des personnes déficientes visuelles.

### OBJECTIFS

- Comprendre le cadre réglementaire relatif à l'accessibilité pour les personnes déficientes visuelles,
- Établir des liens entre les difficultés d'usage des personnes déficientes visuelles et la réglementation,
- S'approprier les différentes phases d'un projet de réhabilitation et de construction,
- Connaître les solutions d'aménagements pour les personnes déficientes visuelles et les proposer à bon escient.

### PUBLIC

- Instructeurs Orientation et Mobilité, éducateurs et rééducateurs, techniciens de voirie, architectes, paysagistes, urbanistes...

### INTERVENANTS

- Instructeurs Orientation et Mobilité, professionnels du bâtiments, experts en accessibilité.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques, exercices pratiques, analyses de situations concrètes et de plans.

## CONTENU

### Le cadre réglementaire

- Cadre réglementaire : la loi 2005 sur l'accessibilité,
  - Les bâtiments,
  - La voirie,
  - Les transports.
- Points de vigilance pour les personnes déficientes visuelles,
  - Cheminements, obstacles, traversées piétonnes (BEV, feu de circulation), zones apaisées, éléments de guidage,
  - Circulations int, ext, circulations horizontales, verticales, Accès, accueil, signalétiques, revêtements, équipements (mobilier, véhicules), éclairage.

### Agir comme conseil en accessibilité

- Les différentes phases d'un projet,
  - Suivre et accompagner un projet,
  - La relation au maître d'ouvrage,
  - La relation au maître d'œuvre.
- Les différentes commissions d'accessibilité.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Quiz et exercices pratiques pendant la formation.



### **DATES**

12 et 13 Mai 2022



### **DURÉE**

2 jours de 7 h en présentiel



### **LIEU**

Siège de la Fédération des Aveugles de France (Paris)



### **COÛT**

Session Inter : 600 €



### **DATE LIMITE D'INSCRIPTION**

21 Avril 2022



### **MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

Formation en présentiel  
Inter-établissement



### **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

12 personnes maximum



### **CONTACT**

Access Formation  
Tél. : 01 44 42 91 95  
[secretariat.formation@aveuglesdefrance.org](mailto:secretariat.formation@aveuglesdefrance.org)